

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, le JEUDI 23 JUIN, à 16 h 37, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en QUATRIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 18 h 47).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ (arrivée à 16 h 57 au rapport n° 22/4-002), Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE (arrivé à 16 h 46 après l'appel nominal), Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Alexandra CLAIN, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Aurélie MÉDÉA, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Michel LAGOURGUE, Corinne BABEF, Jean-Régis RAMSAMY, Wanda YENG-SENG BROSSARD, Vincent BÈGUE (arrivé à 18 h 27 au rapport n° 22/4-023), Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Monique ORPHÉ	à compter de son départ à 18 h 30 au rapport n° 22/4-025	par Marie-Anick ANDAMAYE
Virgile KICHENIN	pour toute la durée de la séance	par Audrey BÉLIM
Philippe NAILLET	pour toute la durée de la séance	par Jean-Max BOYER jusqu'au rapport n° 22/4-017
		par Jean-François HOAREAU à partir du rapport n° 22/4-018
Gérard CHEUNG LUNG	pour toute la durée de la séance	par Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY
Benjamin THOMAS	pour toute la durée de la séance	par Julie LALLEMAND
Raihanah VALY	pour toute la durée de la séance	par Jacques LOWINSKY
Jean-Max BOYER	à compter de son départ à 18 h 16 au rapport n° 22/4-018	par Nouria RAHA
Vincent BÈGUE	jusqu'à son arrivée à 18 h 27 au rapport n° 22/4-023	par Michel LAGOURGUE

DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (46 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS

En application de l'article L. 2121-14 (alinéas 2 et 3) du Code général des Collectivités territoriales, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, il a été procédé à la nomination de Jean-François HOAREAU en qualité de président de séance chargé de remplacer la maire pour diriger les débats et pour mettre aux voix les Comptes administratifs 2021 : rapports n° 22/4-010 (Budget principal), n° 22/4-012 (Régie des Affaires funéraires) et n° 22/4-015 (Régie des Marchés et Droits de Place).

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre de (la/ du/ l')	rapport n° thématique
- Éricka BAREIGTS	présidente	MLN	22/4-003
- Gérard FRANÇOISE	délégués / ville		
- Jacques LOWINSKY			
- Christèle BEAUMIER			
(*) <i>Raihanah VALY</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)			
- Éricka BAREIGTS	présidente	MLN	22/4-004
- Gérard FRANÇOISE	délégués / ville		
- Jacques LOWINSKY			
- Christèle BEAUMIER			
(*) <i>Raihanah VALY</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)			
- Gérard FRANÇOISE	salarié de l'établissement	Pôle Emploi	
- Éricka BAREIGTS	présidente	MLN	22/4-005
- Gérard FRANÇOISE	délégués / ville		
- Jacques LOWINSKY			
- Christèle BEAUMIER			
(*) <i>Raihanah VALY</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)			
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS	22/4-018 Politique de la Ville
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	CAP	Prévention
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	ARCV	Projet éducatif global
- Christelle HASSEN	membre	Vivancia OI	Projet éducatif global
(*) <i>Raihanah VALY</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)			
- Jean-François HOAREAU	mandataire / département	SPLAR	22/4-027

MLN
CAP
PÉG
SPLAR

Mission locale nord
Club Animation Prévention
Projet éducatif global
Société publique locale Avenir Réunion

OMS
ARCV
OI

Office municipal des Sports de Saint-Denis
Association réunionnaise des Centres de Vacances
océan Indien

(*)

élue absente / représentée

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Gilbert ANNETTE	arrivé à 16 h 46	après l'appel nominal
Monique ORPHÉ	arrivée à 16 h 57	au rapport n° 22/4-002
Jean-Max BOYER	parti à 18 h 16	au rapport n° 22/4-018 en laissant procuration à Nouria RAHA
Vincent BÈGUE	arrivé à 18 h 27	au rapport n° 22/4-023
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	partie à 18 h 28	au rapport n° 22/4-023
Monique ORPHÉ	partie à 18 h 30	au rapport n° 22/4-025 en laissant procuration à Marie-Anick ANDAMAYE
Michel LAGOURGUE	parti à 18 h 38	au rapport n° 22/4-027
Éricka BAREIGTS Gérard FRANÇOISE Jacques LOWINSKY Christèle BEAUMIER	sortis à 17 h 02 revenus à 17 h 11	avant le rapport n° 22/4-003 après le rapport n° 22/4-005
Éricka BAREIGTS	sortie à 17 h 56 revenue à 17 h 57	avant le vote du rapport n° 22/4-010 après le vote du rapport n° 22/4-010
Éricka BAREIGTS	sortie à 18 h 01 revenue à 18 h 01	avant le vote du rapport n° 22/4-012 après le vote du rapport n° 22/4-012
Éricka BAREIGTS	sortie à 18 h 02 revenue à 18 h 10	avant le rapport n° 22/4-013 au 22/4-017
Arnaud HUGUET Aurélie MÉDÉA Christelle HASSEN	sortis à 18 h 13 revenus à 18 h 20	au rapport n° 22/4-018 élus intéressés : OMS, CAP, ARCV, Vivancia OI au rapport n° 22/4-018 avant le vote des autres lignes de subventions
Jean-François HOAREAU	sorti à 18 h 35 revenu à 18 h 40	avant le rapport n° 22/4-027 au rapport n° 22/4-028

La maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de ville de Saint-Denis, le JEUDI 30 JUIN 2022, et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 46 sur 55.

OBJET Régie des Marchés et Droits de Place
Rapport d'information sur l'activité de 2021

I - Contexte

Le principe de libre administration permet aux collectivités de choisir le mode de gestion de leurs services publics : aux côtés de la gestion directe ou déléguée, la création d'une régie à personnalité morale et autonomie financière ou à seule autonomie financière constitue une troisième voie. Il s'agit alors pour la collectivité de distinguer la gestion d'un service public local en confiant celle-ci à un organisme spécialement créé à cet effet, afin - notamment - d'apprécier la qualité du service dispensé et son coût.

C'est ainsi que, en application des dispositions du décret n° 88-621 du 6 mai 1988 modifiant le Code des communes applicables aux régies communales et relatif aux régies départementales, le Conseil municipal créa la Régie des Marchés et Droits de Place par délibération du 24 juin 1989. Cette structure, dotée de la seule autonomie financière, a pour missions de gérer les marchés fixes et forains de la ville ainsi que l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales applicables aux services publics à caractère industriel et commercial.

L'une des caractéristiques principales des régies est de disposer d'un budget autonome, propre et distinct de celui de la collectivité de rattachement.

II - Activité 2021

L'exécution du budget de la Régie des Marchés et Droits de Place pour l'exercice 2021 se traduit par un excédent global de 352 312,46 € Sections d'Investissement et d'Exploitation confondues.

EXERCICE 2021	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
Recettes	0,00 €	1 335 592,53 €	1 335 592,53 €
Dépenses	0,00 €	983 280,07 €	983 280,07 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	352 312,46 €	352 312,46 €

Concrètement, pour l'année 2021, malgré un contexte sanitaire contraignant en matière de maintien et d'organisation des manifestations, des marchés forains, des ouvertures des marchés fixes et de gestion du domaine public que gère la Régie des Marchés et Droits de Place, celle-ci a réussi à maintenir l'essentiel de son activité.

La Régie des Marchés et Droits de Place a été contrainte tout au long de l'année 2021, d'organiser ses manifestations en tenant compte des mesures sanitaires et de la mise en place d'un protocole sanitaire.

Pour ce faire, il a fallu composer dans un espace restreint, avec peu de forains, en mettant en place des dispositifs de distanciation entre les forains eux-mêmes et entre leurs clients, impactant de ce fait leur nombre, des filtrages avec des barrières, de contrôle renforcé...

Elle a aussi entrepris la démarche de réduire ses dépenses de fonctionnement en utilisant les leviers mis à sa disposition. Ainsi donc la Régie des Marchés et Droits de Place a dû revoir ses besoins à la baisse en termes de gardiennage sur les différents sites avec l'arrivée de nouveaux opérateurs.

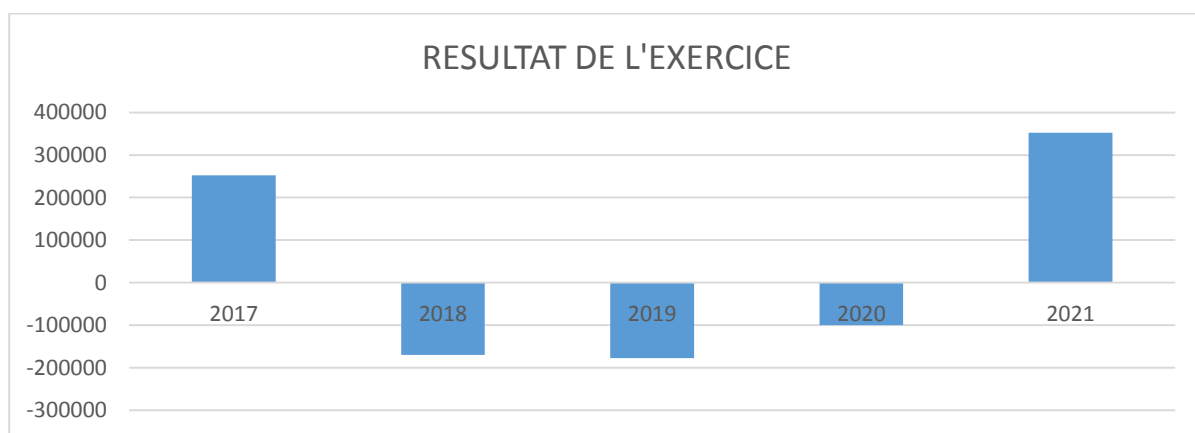
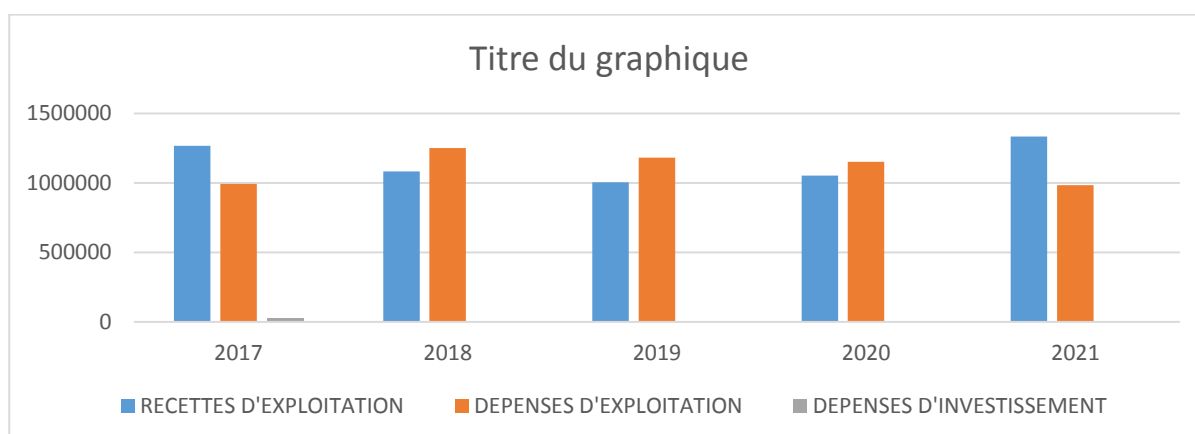
Pour soutenir le monde économique, nous avons établi avec les occupants en difficulté la mise en place des échéanciers et la reconduction des conventions. L'adhésion au prélèvement mensuel a connu une nette croissance.

La poursuite du travail de mise à jour des conventions d'occupation du domaine public de la ville reste toujours un objectif primordial.

Enfin le recouvrement auprès des opérateurs téléphoniques SFR (2020-2021), ORANGE (2017-2021) des titres pour un montant total de 336 440,52 €, nous permet d'avoir un résultat excédentaire.

Toutes ces mesures ont permis à la régie communale d'obtenir un excédent financier de 352 312,46 €.

III - Evolution d'activité sur les cinq dernières années



Ce qui fait apparaître pour l'exercice 2021 :

■ en recettes d'exploitation	1 335 592,53 €,
■ en dépenses d'exploitation	983 280,07 €,
■ en dépenses d'investissement	0,00 €.

Je vous demande donc de prendre acte du rapport d'activité 2021 de la Régie des Marchés et Droits de Place.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 23 juin 2022
Délibération n° 22/4-016

OBJET **Régie des Marchés et Droits de Place**
Rapport d'information sur l'activité de 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°22/4-016 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Yassine MANGROLIA - 9ème adjoint au nom des commissions « Ville Durable » et « Consultative des Services Publics Locaux » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Prend acte du bilan/ rapport d'activité de la Régie des Marchés et Droits de Place pour l'exercice 2021.

Résultats budgétaires de l'exercice

12010 - MARCHES SAINT-DENIS

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	750 338,33	1 423 666,00	2 174 004,33
Titres de recette émis (b)		1 340 574,57	1 340 574,57
Réductions de titres (c)		4 982,04	4 982,04
Recettes nettes (d = b - c)		1 335 592,53	1 335 592,53
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	750 338,33	1 423 666,00	2 174 004,33
Mandats émis (f)		1 210 364,27	1 210 364,27
Annulations de mandats (g)		227 084,20	227 084,20
Depenses nettes (h = f - g)		983 280,07	983 280,07
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		352 312,46	352 312,46
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

12010 - MARCHES SAINT-DENIS

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
MARCHES SAINT-DENIS					
Investissement	712 161,33				712 161,33
Fonctionnement	-37 822,74		352 312,46		314 489,72
Sous-Total	674 338,59		352 312,46		1 026 651,05
TOTAL III	674 338,59		352 312,46		1 026 651,05
TOTAL I + II + III	674 338,59		352 312,46		1 026 651,05